

CONTE

La Passion du bien

— Quelle vie ! — L'enfer... — A qui la faute ? — A toi ! — Non à toi... — Si tu occupais un peu moins des autres... — Et en quoi cela te dérange-t-il que je m'en occupe ?

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

— C'est que moi je n'existe plus... — Tu n'existes plus ? — Non, mais tu n'existes plus que dans la mémoire de ceux qui t'ont aimé.

La réception des corps diplomatiques à l'Élysée

Paris, 31 décembre. — Le Président de la République a reçu, cet après-midi, à 16 h., les membres du corps diplomatique qui sont venus lui présenter leurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.

M. Gaston Doumergue avait à ses côtés M. Th. Steiner, président du Conseil, ministre des Colonies, ainsi que les membres des missions civiles et militaires de la présidence de la République.

Le doyen S. Ex. Mgr Maglione, nonce du Saint-Siège apostolique, a prononcé le discours suivant :

« A la veille de la nouvelle année, mes collègues du corps diplomatique et moi-même, nous sommes heureux de présenter à votre Excellence au nom de nos souverains, et chefs d'Etat et en votre nom personnel, les meilleurs vœux pour la prospérité de la France. Nous vous prions de les agréer, ils sont très sincères, comme toujours, mais surtout ils sont très personnels. »

« Les ministres ont jeté le deuil dans quelques-uns de vos régions les plus belles et de vastes destructions entières en d'autres pays. En vous assurant encore une fois de la part très vive que nous avons prise aux durs épreuves de vos laborieuses populations, nous tenons à dire à votre Excellence combien nous a touchés la sympathie et la sollicitude que la France a témoignées aux nations souffrantes. »

« A ces vœux naturels nous venons ajouter les restrictions imposées par une crise économique mondiale qui crée pour les peuples et pour eux qui les gouvernent de graves préoccupations. »

« Cette crise, le France a affrontée de la sorte, grâce à ses grandes ressources et à son travail intelligent. Elle réussit dans une large mesure à en atténuer les fâcheuses conséquences. »

« Toutefois, il est impossible de ne pas se rendre compte que nous ne pourrions remédier au mal sans l'œuvre concertée de tous les Etats qui en souffrent. Une telle collaboration dans le domaine économique des peuples, nous le faisons point, est indispensable à la tranquillité et à la sécurité de la paix, fruit elle-même et récompense de l'ordre et de la justice sociale et internationale. »

« Pour cette paix si nécessaire et si désirable, nous formons les vœux les plus ardents, nous vous prions de vouloir bien les agréer, et de les faire passer à l'œuvre pour la maintenance et le consolidation. »

« Dieu veuille que cette équitable et large compréhension des droits et des besoins de chacun prévalent, et que, par ce moyen, nous soyons, comme parmi les peuples, le fruit de la fraternité qui est, sans aucun doute, le fondement et la plus efficace garantie de la concorde et de la paix. »

« Avec les vœux que nous vous présentons pour votre grande nation, nous vous prions, M. le Président, de bien vouloir agréer ceux que nous formons respectueusement pour le bonheur de votre peuple. »

« Réponse du Président de la République : C'est toujours pour moi une profonde satisfaction de recevoir chaque année à pareille époque le corps diplomatique accrédité à Paris et d'entendre les souhaits que vous m'adressez au nom de votre pays et par son intermédiaire, à la France tout entière. »

« Ces vœux sont assurément plus opportuns que jamais, car au cours de l'année 1930, les éléments ont imposé à de nombreux pays de cruelles épreuves et si compressées quant à la sollicitude des gouvernements, ils ont pu, néanmoins, que nous vous exprimons à l'égard de la France et de sa population, à cette occasion, nous spécialement touchés. »

« Votre Excellence a justement inscrit au passif de l'année qui s'achève la crise économique qui a eu pour effet de porter avec elle les conséquences désastreuses qui en résultent. »

« J'ai à peine besoin de rappeler que cette question a pas cessé d'être l'objet de l'attention la plus vigilante du gouvernement de la République. Les efforts que nous faisons pour la France et de sa population, à cette occasion, nous spécialement touchés. »

« Toutefois, il est impossible de ne pas se rendre compte que nous ne pourrions remédier au mal sans l'œuvre concertée de tous les Etats qui en souffrent. Une telle collaboration dans le domaine économique des peuples, nous le faisons point, est indispensable à la tranquillité et à la sécurité de la paix, fruit elle-même et récompense de l'ordre et de la justice sociale et internationale. »

« Pour cette paix si nécessaire et si désirable, nous formons les vœux les plus ardents, nous vous prions de vouloir bien les agréer, et de les faire passer à l'œuvre pour la maintenance et le consolidation. »

« Dieu veuille que cette équitable et large compréhension des droits et des besoins de chacun prévalent, et que, par ce moyen, nous soyons, comme parmi les peuples, le fruit de la fraternité qui est, sans aucun doute, le fondement et la plus efficace garantie de la concorde et de la paix. »

« Avec les vœux que nous vous présentons pour votre grande nation, nous vous prions, M. le Président, de bien vouloir agréer ceux que nous formons respectueusement pour le bonheur de votre peuple. »

« Réponse du Président de la République : C'est toujours pour moi une profonde satisfaction de recevoir chaque année à pareille époque le corps diplomatique accrédité à Paris et d'entendre les souhaits que vous m'adressez au nom de votre pays et par son intermédiaire, à la France tout entière. »

« Ces vœux sont assurément plus opportuns que jamais, car au cours de l'année 1930, les éléments ont imposé à de nombreux pays de cruelles épreuves et si compressées quant à la sollicitude des gouvernements, ils ont pu, néanmoins, que nous vous exprimons à l'égard de la France et de sa population, à cette occasion, nous spécialement touchés. »

« Toutefois, il est impossible de ne pas se rendre compte que nous ne pourrions remédier au mal sans l'œuvre concertée de tous les Etats qui en souffrent. Une telle collaboration dans le domaine économique des peuples, nous le faisons point, est indispensable à la tranquillité et à la sécurité de la paix, fruit elle-même et récompense de l'ordre et de la justice sociale et internationale. »

« Pour cette paix si nécessaire et si désirable, nous formons les vœux les plus ardents, nous vous prions de vouloir bien les agréer, et de les faire passer à l'œuvre pour la maintenance et le consolidation. »

« Dieu veuille que cette équitable et large compréhension des droits et des besoins de chacun prévalent, et que, par ce moyen, nous soyons, comme parmi les peuples, le fruit de la fraternité qui est, sans aucun doute, le fondement et la plus efficace garantie de la concorde et de la paix. »

« Avec les vœux que nous vous présentons pour votre grande nation, nous vous prions, M. le Président, de bien vouloir agréer ceux que nous formons respectueusement pour le bonheur de votre peuple. »

« Réponse du Président de la République : C'est toujours pour moi une profonde satisfaction de recevoir chaque année à pareille époque le corps diplomatique accrédité à Paris et d'entendre les souhaits que vous m'adressez au nom de votre pays et par son intermédiaire, à la France tout entière. »

« Ces vœux sont assurément plus opportuns que jamais, car au cours de l'année 1930, les éléments ont imposé à de nombreux pays de cruelles épreuves et si compressées quant à la sollicitude des gouvernements, ils ont pu, néanmoins, que nous vous exprimons à l'égard de la France et de sa population, à cette occasion, nous spécialement touchés. »

« Toutefois, il est impossible de ne pas se rendre compte que nous ne pourrions remédier au mal sans l'œuvre concertée de tous les Etats qui en souffrent. Une telle collaboration dans le domaine économique des peuples, nous le faisons point, est indispensable à la tranquillité et à la sécurité de la paix, fruit elle-même et récompense de l'ordre et de la justice sociale et internationale. »

« Pour cette paix si nécessaire et si désirable, nous formons les vœux les plus ardents, nous vous prions de vouloir bien les agréer, et de les faire passer à l'œuvre pour la maintenance et le consolidation. »

« Dieu veuille que cette équitable et large compréhension des droits et des besoins de chacun prévalent, et que, par ce moyen, nous soyons, comme parmi les peuples, le fruit de la fraternité qui est, sans aucun doute, le fondement et la plus efficace garantie de la concorde et de la paix. »

« Avec les vœux que nous vous présentons pour votre grande nation, nous vous prions, M. le Président, de bien vouloir agréer ceux que nous formons respectueusement pour le bonheur de votre peuple. »

« Réponse du Président de la République : C'est toujours pour moi une profonde satisfaction de recevoir chaque année à pareille époque le corps diplomatique accrédité à Paris et d'entendre les souhaits que vous m'adressez au nom de votre pays et par son intermédiaire, à la France tout entière. »

Les trois constructeurs de l'auto-amphibie de Mouvaux vont se remettre à la tâche

Nous avons relaté hier la découverte inattendue d'unengin dont l'existence était tenue secrète par son inventeur et qu'un incendie avait brusquement dévoté.

Nous avons pu joindre mercredi, à Mouvaux, deux des associés, MM. Alphonse Liétar et Georges Pagnier, qui habitent 17, rue Cornelle à Croix.

Tous deux sont, et il le faut bien, un peu déprimés, mais de leur déception ne les a pas détournés de leur projet, ils ont prévu, au cas où l'expression commune, ne reprendrait pas le poil de la bête, et à se remettre plus courageusement que jamais à poursuivre l'exécution de leur projet.

Ce qui donne espoir, c'est un caractère plus touchant à leur sort. A l'avant, une commune infirmière les rapproche : ils sont sourds-muets.

Nous avons pu voir l'appareil que l'incendie a eu partie détruit mardi soir. Il rappelle la forme d'un autobus des T.C.R.P. d'où le moteur serait absent. La carène ou la carrosserie — au choix — en fer et l'intérieur de l'auto destinée à rouler et à naviguer est divisé en cinq compartiments, qui sont autant de cabines.

A l'avant, deux moteurs doivent assurer la propulsion de l'auto-amphibie, qui possède des roues comme un autocar ordinaire.

Nous rappelons les dimensions de l'appareil : 10 m. 50 de long et 2 m. 43 de large. C'est principalement l'extérieur du véhicule qui souffre de l'incendie.

M. Alphonse Liétar, âgé de 37 ans, constructeur chez M. Vanouyve, est le promoteur de cette invention. Il était adjoint deux autres associés : dont M. Pagnier qui, lui, est relieur-imprimeur.

Il y avait longtemps que M. Liétar avait pensé à réaliser un engin susceptible d'affronter la route et l'eau et voici trois ans qu'il en avait entrepris la construction dans le plus grand secret, abritant son rêve dans ce petit hangar accolé à sa maison et où le feu a éclaté mardi.

Ne sont-ils pas dignes d'admiration ces trois compagnons qui, en silence, en dehors de leurs occupations habituelles, ont consacré leur temps à la construction d'un engin qui, si elle réussit, leur vaudrait un succès véritablement remarquable.

Souhaitons qu'un jour le succès vienne couronner leur œuvre, fruit de tant de peines et de veilles.

UN GUÉRISSEUR EST ARRÊTÉ A PARIS

Paris, 31 décembre. — M. Badin, connu sous le nom de « l'homme à la pelle », a été arrêté par la police judiciaire, à la suite de la découverte de son atelier de fabrication de faux médicaments, rue de la République, n° 10.

Cet individu se faisait passer pour médecin après de ses consultations. Avant installé une salle de consultations dans un café de la rue Mademoiselle, il recevait de nombreux malades qui venaient le consulter pour des maux divers, tels que rhumes, toux, etc.

Il avait même fait publier un prospectus dans lequel il se vantait de guérir toutes les maladies. Ses consultations étaient payées de 2 francs à 5 francs, selon la gravité de la maladie.

Il avait même fait publier un prospectus dans lequel il se vantait de guérir toutes les maladies. Ses consultations étaient payées de 2 francs à 5 francs, selon la gravité de la maladie.

Il avait même fait publier un prospectus dans lequel il se vantait de guérir toutes les maladies. Ses consultations étaient payées de 2 francs à 5 francs, selon la gravité de la maladie.

Il avait même fait publier un prospectus dans lequel il se vantait de guérir toutes les maladies. Ses consultations étaient payées de 2 francs à 5 francs, selon la gravité de la maladie.

Il avait même fait publier un prospectus dans lequel il se vantait de guérir toutes les maladies. Ses consultations étaient payées de 2 francs à 5 francs, selon la gravité de la maladie.

Il avait même fait publier un prospectus dans lequel il se vantait de guérir toutes les maladies. Ses consultations étaient payées de 2 francs à 5 francs, selon la gravité de la maladie.

Il avait même fait publier un prospectus dans lequel il se vantait de guérir toutes les maladies. Ses consultations étaient payées de 2 francs à 5 francs, selon la gravité de la maladie.

Il avait même fait publier un prospectus dans lequel il se vantait de guérir toutes les maladies. Ses consultations étaient payées de 2 francs à 5 francs, selon la gravité de la maladie.

Il avait même fait publier un prospectus dans lequel il se vantait de guérir toutes les maladies. Ses consultations étaient payées de 2 francs à 5 francs, selon la gravité de la maladie.

Il avait même fait publier un prospectus dans lequel il se vantait de guérir toutes les maladies. Ses consultations étaient payées de 2 francs à 5 francs, selon la gravité de la maladie.

Il avait même fait publier un prospectus dans lequel il se vantait de guérir toutes les maladies. Ses consultations étaient payées de 2 francs à 5 francs, selon la gravité de la maladie.

Il avait même fait publier un prospectus dans lequel il se vantait de guérir toutes les maladies. Ses consultations étaient payées de 2 francs à 5 francs, selon la gravité de la maladie.

Il avait même fait publier un prospectus dans lequel il se vantait de guérir toutes les maladies. Ses consultations étaient payées de 2 francs à 5 francs, selon la gravité de la maladie.

Il avait même fait publier un prospectus dans lequel il se vantait de guérir toutes les maladies. Ses consultations étaient payées de 2 francs à 5 francs, selon la gravité de la maladie.

Il avait même fait publier un prospectus dans lequel il se vantait de guérir toutes les maladies. Ses consultations étaient payées de 2 francs à 5 francs, selon la gravité de la maladie.

Il avait même fait publier un prospectus dans lequel il se vantait de guérir toutes les maladies. Ses consultations étaient payées de 2 francs à 5 francs, selon la gravité de la maladie.

Il avait même fait publier un prospectus dans lequel il se vantait de guérir toutes les maladies. Ses consultations étaient payées de 2 francs à 5 francs, selon la gravité de la maladie.

Il avait même fait publier un prospectus dans lequel il se vantait de guérir toutes les maladies. Ses consultations étaient payées de 2 francs à 5 francs, selon la gravité de la maladie.

Derrière l'heure Un ancien chanteur de l'Opéra condamné pour escroquerie

Paris, 31 décembre. — Un ancien chanteur de l'Opéra, devenu imprimeur, M. Raoul Pitet del Val, a été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

M. Raoul Pitet del Val, âgé de 45 ans, habitait 17, rue Cornelle à Croix. Il avait été condamné à six mois de prison avec sursis à la suite d'une escroquerie de 25.000 francs.

Les réceptions du Nouvel An à l'Evêché de Lille

Lille, le 31 décembre. — Le Cardinal Liénart a reçu à l'Evêché de Lille les délégués de toutes les œuvres féminines.

S. E. avait à ses côtés MM. S. Janssens, Lathuillière et Descamps, le vicar général Bouchemond, le chanoine Lothé, les abbés Tacc et Tacc.

M. le vicar général Bouchemond remercia S. E. pour les nombreux témoignages de sympathie qu'elle ne cesse de donner aux œuvres féminines en leur faisant participer à l'action catholique. Elle assure un rapport de l'activité de ces différentes œuvres au cours de l'année écoulée et montra les buts qu'elle a pourvue pendant celle-ci à commencer.

Enfin, le directeur des Œuvres Diocésaines féminines fit le bilan de l'année écoulée et donna à S. E. S. Janssens et Descamps, un rapport de l'activité de ces différentes œuvres au cours de l'année écoulée et montra les buts qu'elle a pourvue pendant celle-ci à commencer.

Enfin, le directeur des Œuvres Diocésaines féminines fit le bilan de l'année écoulée et donna à S. E. S. Janssens et Descamps, un rapport de l'activité de ces différentes œuvres au cours de l'année écoulée et montra les buts qu'elle a pourvue pendant celle-ci à commencer.

Enfin, le directeur des Œuvres Diocésaines féminines fit le bilan de l'année écoulée et donna à S. E. S. Janssens et Descamps, un rapport de l'activité de ces différentes œuvres au cours de l'année écoulée et montra les buts qu'elle a pourvue pendant celle-ci à commencer.

Enfin, le directeur des Œuvres Diocésaines féminines fit le bilan de l'année écoulée et donna à S. E. S. Janssens et Descamps, un rapport de l'activité de ces différentes œuvres au cours de l'année écoulée et montra les buts qu'elle a pourvue pendant celle-ci à commencer.

Enfin, le directeur des Œuvres Diocésaines féminines fit le bilan de l'année écoulée et donna à S. E. S. Janssens et Descamps, un rapport de l'activité de ces différentes œuvres au cours de l'année écoulée et montra les buts qu'elle a pourvue pendant celle-ci à commencer.

Enfin, le directeur des Œuvres Diocésaines féminines fit le bilan de l'année écoulée et donna à S. E. S. Janssens et Desc